

III - FINANCES - BUDGETS

III.4 - SAGE « Vallée de la Garonne » - Etude « transport solide »

DELIBERATION N° 23-01-395

Le vendredi 20 janvier 2023 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 09 janvier 2023, s'est réuni à l'Agropole à Estillac (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Emmanuel CROS

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	NON		OUI			
Patrice GARRIGUES	NON	NON		OUI			
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	NON		OUI			

REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	Delphine EYCHENNE		9		
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	NON	OUI	Alain BELLOC		9		

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		

DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	OUI				10		

DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	NON	OUI	Emmanuel CROS		9		

DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		

Totaux	98	0	0
---------------	-----------	----------	----------

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	98
Membres présents	5	Vote pour	98
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	50
Nombre de votants	10		
Appréciation du quorum	9		

DELIBERATION N° 23-01-395

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour - Garonne 2022-2027 et notamment les dispositions de l'orientation D ;

VU le SAGE « Vallée de la Garonne » approuvé et notamment les dispositions relatives au fonctionnement sédimentaire de la Garonne ;

VU le procès-verbal de la séance plénière de la CLE « Vallée de la Garonne » du 7 janvier 2022 et la feuille de route 2022 du SAGE ;

VU la délibération du Comité Syndical n° D22-04/365 en date du 27 avril 2022 adoptant le budget principal 2022 ;

VU les comptes rendus du Bureau de la CLE Garonne des 2 mars, 8 juillet et 27 octobre 2022 ;

VU l'avis rendu par la commission MAPA, réunie le 30 juin 2022, confirmant l'estimation financière de cette prestation ;

Considérant le travail important de co-construction mené au cours de l'année 2022 et l'intérêt pour ce sujet rappelé par les acteurs ainsi que le fait qu'une telle étude ne puisse être conduite qu'à l'échelle de la Garonne pour être pertinente ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

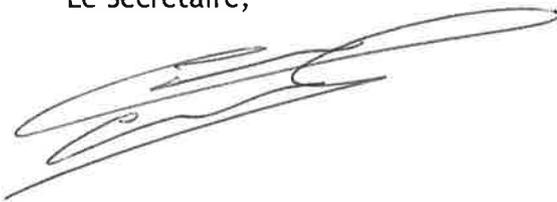
APPROUVE l'engagement de cette étude, l'ouverture d'une autorisation d'engagement (AE) de 100.000,00 € et l'inscription de 70.000,00 € en crédits de paiement (CP) au budget 2023.

SOLLICITE, à ce titre, un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux maximum.

MANDATE son président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude, et notamment les demandes de subventions.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette étude.

Le Secrétaire,



Fait à Estillac, le 20 janvier 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel FABRE